

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de SAINT GERMAIN/MORIN	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A4						1	300	
Nationale 34	21	+ 660	22	+ 990	3	100		

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau


 M. TOLERCO

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIACV070
 en date du 19 AVR. 1999
 Le Préfet.

Signé : Cyrille SCHOTT

ANNEXE 3 : PLAN

21

22

3

28

COURILLY-PONT-A

SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

Il peut être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAIACV070
en date du 19 AVR 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

[Signature]
M. CLERCO

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- - - 2
- 3
- - - 4
- - - 5

Lignes SNCF TGV RER

- ||||| 1
- ||||| 2
- ||||| 3
- ||||| 4